

**Règlement du jeu**  
**« GRAND JEU – Anniversaire »**  
sur la Page Facebook <https://www.facebook.com/Cyrillus.fr>  
ou sur le site : <http://www.cyrillus.fr/page/grand-jeu-anniversaire.htm>

**Article 1 : Société Organisatrice**

La société CYRILLUS, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 593 400 euros, dont le siège social est situé au 1 Chaussée de la Muette 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 022 997 (« **Cyrillus** »), organise du lundi 4 septembre au jeudi 21 septembre 2017 inclus sur le site : <http://www.cyrillus.fr/page/grand-jeu-anniversaire.htm> et sur la fan page Facebook de Cyrillus <https://www.facebook.com/Cyrillus.fr>, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé *GRAND JEU* – (le « **Jeu** »).

**Article 2 : Participants et Participation**

Le jeu est ouvert du lundi 4 septembre au jeudi 21 septembre 2017 inclus à toute personne de France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de la société Cyrillus et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) âgée de 18 ans minimum.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

**Article 3 : Modalités du Jeu**

Pour participer, il suffit :

- 1) De se rendre sur <https://www.facebook.com/Cyrillus.fr> ou sur <http://www.cyrillus.fr/page/grand-jeu-anniversaire.htm>
- 2) De cliquer sur « je participe »
- 3) De remplir les champs du formulaire proposé
- 4) De valider le formulaire
- 5) De faire tourner la roue de la chance
- 6) De répondre aux questions du quiz
- 7) De confirmer sa participation

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou postérieure à la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Chaque participant ne pourra jouer qu'une seule fois par jour durant la période du jeu.

#### **Article 4 : Dotations du Jeu**

Cyrillus offre en instant gagnant dans le cadre de ce jeu :

- 18 cartes cadeaux
  - o 2 cartes cadeaux 50€
  - o 8 cartes cadeaux de 30€
  - o 8 cartes cadeaux de 20€
- 18 cadres règles de la famille
- 18 Light box
- 18 cloches lumineuses
- 18 foulards Parisianer x CYRILLUS

Cyrillus offre par tirage au sort dans le cadre de ce jeu :

- 1 shoot photos famille
- 2H de shopping avec personal shopper
- 1 week-end en famille pour 4 personnes maximum

Le tirage au sort sera effectué en semaine 40.

#### **Article 5 : Remise du lot**

**Si les circonstances l'exigent, Cyrillus se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.**

**Le lot offert ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.**

Le gagnant sera averti par e-mail à la suite du tirage au sort via l'adresse électronique fournie par lui au moment de sa participation au jeu, au plus tard le 15 du mois suivant la fin du jeu. Il devra confirmer l'adresse d'envoi du lot dans un délai de 30 jours et envoyer à Cyrillus un faire-part de naissance pour justifier de naissance de l'enfant. L'absence de réponse dans les 30 jours après réception de ce message vaudra abandon du lot par le gagnant.

Le lot envoyé, n'ayant pas été réceptionné, ne pourra donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Cyrillus, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui même, ou remis (ou sa contre valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

#### **Article 6 : Responsabilité**

Cyrillus ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Cyrillus ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur

d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants. Cyrillus se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Cyrillus se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

### **Article 7 : Informatique et Libertés**

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Cyrillus pour la prise en compte et la validation de votre participation et dans un but de prospection commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse suivante : CYRILLUS - 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, en indiquant vos nom, prénom, adresse, soit par email en vous connectant sur le site Internet de Cyrillus à l'adresse suivante : <http://www.cyrillus.fr/contact.htm>

### **Article 8 : Propriété Intellectuelle**

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celle-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

### **Article 9 : Autorisations**

Le gagnant autorise, à titre gracieux, Cyrillus à reproduire, publier et exposer son nom et lieu d'habitation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), pendant une durée de 1 mois à compter de sa désignation, sauf s'il renonce à son lot.

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité et ses coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

### **Article 10 : Loi applicable et règlement**

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

**La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Cyrillus pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.**

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur le Site. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur le nom du gagnant.